

DELIBERATION N° 40/2026/CA/OPH du 20 mars 2026

Autorisation de rétrocession par l'OPH au profit du Pays de la parcelle cadastrée section AN n° 470, d'une superficie de 7 621 m² sise à Paea

Le Conseil d'administration de l'Office polynésien de l'habitat ;

- VU la délibération n° 79-22 AT du 1^{er} février 1979 modifiée, relative à l'Office polynésien de l'habitat ;
- VU la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- VU la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 580/CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » ;
- VU l'arrêté n° 1469/CM du 28 août 2024 portant nomination de Monsieur Mike AH TCHOY en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" (OPH) ;
- VU l'arrêté n° 2663/CM du 24 décembre 2025 portant nomination de Madame Magali ABRIEL en qualité d'agent comptable par intérim de l'Office polynésien de l'habitat ;
- VU l'arrêté n° 317/CM du 08 mars 2007 portant cession au profit de l'OPH, de la parcelle section AN n° 162, sise à Paea ;
- VU le rapport de présentation.

Après en avoir délibéré en sa séance du 20 mars 2026 ;

A D O P T E

- Article 1^{er} :** Est autorisée la rétrocession par l'OPH au profit du pays de la parcelle cadastrée section AN n° 470 d'une superficie de 7 621 m² sise à Paea.
- Article 2 :** Le directeur général et l'agent comptable par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un administrateur,

Le président du conseil d'administration,
Oraihoomana TEURURAI